

Projet de Loi Grand Âge : l'AD PA rappelle ses positions à la Ministre A. BERGÉ

La Ministre des Solidarités et des Familles a reçu ce jour les principales organisations professionnelles afin d'échanger sur les travaux préparatoires du projet de Loi Grand Âge à venir.

Si cette promesse obtenue par la Ministre dans le cadre de la Loi Bien Vieillir est un premier pas, elle impose aux pouvoirs publiques de déboucher sur des mesures tangibles et concrètes permettant de répondre à la souffrance exprimée par les personnes âgées, familles et professionnels.

L'AD-PA a ainsi rappelé que l'État s'était engagé à financer le ratio de 8 professionnels pour 10 personnes âgées en établissement pour 2012, comme le préconise la Défenseuse des droits, la Cour des comptes et le Haut Conseil de l'Âge.

De même pour les services à domicile, l'évaluation des besoins faite en 2016 par ce même État appelait un financement à hauteur de 24 € de l'heure conduisant aujourd'hui à la nécessité d'un financement à 31 € de l'heure.

Le résultat attendu par l'AD-PA et la plupart des organisations est donc que la programmation budgétaire prévue dans le Projet de Loi pour 2024 respecte les engagements passés de l'État.

Le respect de ces engagements budgétaires est la première condition pour mettre fin aux maltraitances vécues par les Personnes âgées et ceux qui les accompagnent décrites dans le livre « Les Fossoyeurs » de Victor Castanet. L'AD-PA a redit à cette occasion sa demande de voir publier les résultats des contrôles généralisés depuis par l'État dans ce secteur sous-doté.

Une deuxième condition est la révolution du modèle des établissements, qui doivent sortir de la logique d'institution pour revenir à une approche commune à l'ensemble des citoyens, passant notamment par la transformation des établissements en domiciles et le recrutement de psychologues, animateurs, professions socio-culturelles, ...

Les évolutions attendues doivent donc s'appuyer sur le développement de la citoyenneté de nos aînés dans une logique de lutte contre l'âgisme de la société. Et tout ceci nécessite de programmer les moyens associés.

En somme, personnes âgées, proches et professionnels sont dans l'attente de moyens et d'une vision citoyenne afin de permettre aux aînés de vivre « chez soi » et entourés, et non, en institution et enfermés.

Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Éric FREGONA



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr